



Initiative Bloomberg pour réduire la consommation de tabac



Financée par Michael R. Bloomberg
et gérée par
l'Union Internationale contre la Tuberculose et les Maladies Respiratoires
et la
Campaign for Tobacco-Free Kids
(Campagne pour des enfants non fumeurs)

APPEL A PROPOSITIONS Cycle 5 Décembre 2008

Michael R. Bloomberg a fourni en 2006 des fonds pour lancer une initiative mondiale visant à réduire la consommation de tabac dans les pays à faibles ou moyens revenus. Un programme de subventions décernées après sélection représente une partie importante de cette initiative. Le programme de subventions soutient des projets destinés à mettre au point et à mener des interventions de contrôle du tabac à fort impact.

Le programme de subventions est géré par l'Union Internationale contre la Tuberculose et les Maladies Respiratoires (ci-après dénommée l'Union) et la Campagne pour des enfants non fumeurs.

Au total, 100 subventions ont été accordées dans 32 pays au cours des trois premiers cycles du programme.

Quels sont les pays qui peuvent bénéficier de ce programme ?

Tous les pays à revenu faible et moyen (selon le classement de la Banque Mondiale) sont les bienvenus, mais l'initiative donne la priorité aux pays ayant le plus grand nombre de consommateurs de tabac.

Les deux tiers environ des consommateurs mondiaux de tabac vivent dans quinze pays : la Chine, l'Inde, l'Indonésie, la Russie, le Bangladesh, le Brésil, le Mexique, la Turquie, le Pakistan, l'Égypte, l'Ukraine, les Philippines, la Thaïlande, le Viet Nam et la Pologne.

Qui peut demander une subvention ?

Les gouvernements, les autorités étatiques ou provinciales et les organisations non gouvernementales (ONG) des pays remplissant les conditions requises peuvent y prétendre.

Les candidats doivent être reconnus comme étant des personnes morales aptes à conclure des accords contractuels, à recevoir des fonds depuis l'étranger et à assumer des obligations légales et financières.

Les membres des ONG qui sollicitent une subvention ne peuvent pas bénéficier du soutien financier d'un fabricant de produits du tabac, ni être apparentés à un fabricant ou appartenir à une de leurs succursales ou sociétés affiliées.

Le programme de subventions ne peut financer des particuliers.

Quels types de projets peuvent être financés ?

Les propositions doivent viser un changement politique qui entraînera une réduction substantielle de la consommation de tabac. Le programme de subventions donne la priorité aux projets qui débouchent sur une amélioration durable des lois, réglementations, politiques et programmes de contrôle du tabac au niveau national ou infranational (par exemple provinces ou Etats), et qui prévoient notamment (entre autres) :

- des mesures fiscales et de fixation des prix, y compris des mesures contre la contrebande ;
- la création de lieux de travail et de lieux publics sans tabac et l'application effective de politiques de contrôle du tabac ;
- des interdictions directes et indirectes de la publicité ;
- d'autres initiatives de réglementation/législation fondées sur des données factuelles ;

Le programme de subventions peut également financer des alliances et coalitions stratégiques ayant pour but principal d'améliorer la politique de contrôle du tabac.

Quels types de projets NE SERONT PAS financés ?

Le programme de subventions N'EST PAS censé financer des programmes d'éducation (scolaires ou autres) et n'est pas non plus destiné à financer des programmes agricoles ou de substitution des cultures.

Il n'a pas non plus vocation à financer la recherche fondamentale ou des études universitaires, des enquêtes de prévalence ou des services de sevrage.

Des enquêtes systématiques de prévalence chez l'adulte sont menées séparément avec le soutien de l'Initiative Bloomberg et ne font pas partie du présent programme de subventions.

Quel montant un projet peut-il recevoir ?

Les propositions peuvent être soumises pour des subventions allant de US \$50 000 pour une campagne de sensibilisation à court terme jusqu'à US \$500 000 par an pour une grande initiative générale. Les propositions de projet à court terme ou d'une durée d'un et deux ans seront prises en considération.

Soumettre vos idées en vue d'un projet

Les candidats doivent d'abord soumettre une brève « idée de projet », directement en ligne à l'adresse : www.tobaccocontrolgrants.org.

Ils peuvent soumettre plus d'une « idée de projet ».

Les idées de projet doivent être soumises au plus tard le lundi 26 Janvier 2009 à 18 h 00, heure d'été de New York (heure GMT -4 heures) ; (pour vérifier à quelle heure cela correspond dans votre pays, veuillez consulter le site www.timeanddate.com).

Seules les propositions rédigées en anglais seront acceptées.

Comment les « idées de projet » seront-elles sélectionnées en vue de leur concrétisation ?

Les idées de projet seront examinées par un groupe de travail conjoint de l'Union et de la Campagne pour des enfants non fumeurs.

L'Union gère les subventions destinées à soutenir les efforts des gouvernements et des ONG pour lutter contre la consommation de tabac. La Campagne pour des enfants non fumeurs gère les subventions visant à mettre au point et à lancer des campagnes de sensibilisation stratégiques.

Les idées de projet seront notées selon leur potentiel à réduire la consommation de tabac (50 % de la note), la conception du projet (25 %), la capacité organisationnelle et la collaboration (25 %).

Il sera indiqué aux candidats d'ici le 3 Avril 2009 si leur idée de projet a été retenue et s'ils peuvent présenter une proposition détaillée. Les propositions détaillées qui seront soumises sans avoir été sollicitées ne seront pas examinées.

Comment les propositions détaillées sont-elles évaluées ?

Les propositions détaillées seront examinées par le personnel du programme de subventions de l'Union et de la Campagne pour des enfants non fumeurs. Des experts internationaux en matière de contrôle du tabac pourront aussi être invités à examiner certaines propositions si le personnel du programme de subventions le juge utile.

Les propositions détaillées seront notées en fonction de : leur potentiel à réduire la consommation de tabac dans une large population (25 %), la conception du projet (25 %), la capacité organisationnelle (20 %), le budget (10 %), la collaboration (10 %) et l'évaluation (10 %).

La priorité sera donnée aux candidats qui peuvent prouver qu'ils remplissent un ou plusieurs des critères suivants :

- aptitude avérée à travailler dans les domaines de l'analyse des politiques, de la sensibilisation médiatique, de la constitution de coalitions, de l'éducation du public ou d'autres domaines nécessaires pour mettre en oeuvre les stratégies les plus efficaces de contrôle du tabac dans leur pays ;
- compréhension de ce que le gouvernement devra faire pour adopter et mettre en oeuvre les politiques proposées ;
- capacité à entreprendre les travaux proposés conformément au plan soumis et dans les délais fixés ;
- antécédents avérés de collaboration – ou capacité à établir une telle collaboration – avec d'autres ONG et/ou avec des gouvernements et des ONG ;
- capacité à établir de bons rapports de communication et de coordination avec les partenaires du projet (y compris le gouvernement, le cas échéant) très tôt au cours de la demande de fonds.